ABC CONCEPT
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 11, CHEMIN DE MACHAL
DALLET
63111 MUR-SUR-ALLIER
948 005 988 RCS Clermont-Ferrand

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 15 JUIN 2024

L'an deux mil vingt-quatre,
Le quinze Juin à 14 Heures
Au siège social, à Mur-sur Allier
S'est tenue une assemblée générale extraordinaire présidée par Monsieur Stéphane VOULOUX, Président de la Société.

Les associés ont émargé la feuille de présence en entrant en séance.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, qui constate que les associés présents ou représentés possèdent 10 000 actions sur les 10 000 actions formant le capital social et ayant le droit de vote. En conséquence, l'Assemblée réunissant la totalité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :

Le Président de séance met à la disposition des associés :

— un exemplaire de la lettre de convocation adressée à chaque associé ;
— la feuille de présence ;
— un exemplaire des statuts de la Société.

Le Président de séance fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux statuts et déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou/et tenus à leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président de séance rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Autorisation de cessions d'actions ; Agrément nouvelle associée
- Modifications corrélatives des statuts
- Questions diverses
- Pouvoirs pour formalités

Le Président de séance donne lecture de son rapport à l'assemblée.

Enfin, la discussion est ouverte.

EV SV

Puis, il offre la parole aux actionnaires.

Personne ne demandant plus la parole, le Président de séance met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du projet formé par Monsieur Stéphane VOULOUX de céder à :

La SOCIETE HOLDING SAME
Société à Responsabilité Limitée au capital de 2 080 000 euros,
Ayant son siège social à 11, Chemin de Machal Dallet 63111 Mur-sur-Allier,
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Clermont-Ferrand sous le numéro 929 324 309 RCS Clermont-Ferrand,
Représentée par son Gérant, Monsieur Stéphane VOULOUX, dûment autorisé par procès-Verbal de l'assemblée général des associés en date du 15/06/2024,

7 500 actions lui appartenant, autorise cette cession.

La société HOLDING SAME est agréée en qualité de nouvelle associée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du projet formé par Madame Evelyne VOULOUX de céder à :

La SOCIETE HOLDING SAME
Société à Responsabilité Limitée au capital de 2 080 000 euros,
Ayant son siège social à11, Chemin de Machal Dallet 63111 Mur-sur-Allier,
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Clermont-Ferrand sous le numéro 929 324 309 RCS Clermont-Ferrand,
Représentée par son Gérant, Monsieur Stéphane VOULOUX, dûment autorisé par procès-Verbal de l'assemblée général des associés en date du 15/06/2024,

2 500 actions lui appartenant, autorise cette cession.

La société HOLDING SAME est agréée en qualité de nouvelle associée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CV - EV

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale des associés décide la mise à jour des statuts de la SAS ABC CONCEPT, à effet du 15/06/2024, suite à la cession de la totalité des actions appartenant à Mr et Mme VOULOUX à la SARL HOLDING SAME, La SARL HOLDING SAME est devenue associée unique de la SAS ABC CONCEPT.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 16 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

Stéphane VOULOUX
Président



Evelyne VOULOUX
Directeur Général

